

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 MARS 2015**

Délibération
n° 2015.03. 19.B

Parc d'activités de Bel
Air à L'Isle
d'Espagnac -
réalisation des
travaux - Lot n° 2
"adduction d'eau
potable" : avenant n°
1

LE DOUZE MARS DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **5 mars 2015**

Secrétaire de séance : Xavier BONNEFONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2015

**DELIBERATION
N° 2015.03. 19.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**PARC D'ACTIVITES DE BEL AIR A L'ISLE D'ESPAGNAC - REALISATION DES TRAVAUX -
LOT N° 2 "ADDUCTION D'EAU POTABLE" : AVENANT N° 1**

Par délibération n°145B du 22 novembre 2012, modifiée par la délibération n° 63B du 11 avril 2013, le bureau communautaire a décidé du lancement d'une procédure adaptée pour les lots 2 – 4 et 5 concernant les travaux d'aménagement pour le Parc d'Activités de Bel Air à L'Isle d'Espagnac.

La commission procédure adaptée du 11 juillet 2013 a attribué le lot n° 2 « adduction d'eau potable » à la société CISE TP dont le siège est situé ZAC de Nombel – 47110 SAINTE-LIVRADE SUR LOT pour un montant de 92 086,00 € HT.

Les modifications suivantes ont été nécessaires :

- Fourniture et pose d'un regard préfabriqué	253,31 € HT
- Fourniture et pose de vannes et tés de connexion oubliés dans le dossier de maîtrise d'oeuvre	23 475,00 € HT

Montant total	23 728,31 € HT

Le montant de l'avenant n° 1 en plus-value est de 23 728,31 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 25 février 2015,

Vu l'avis favorable de la commission procédure adaptée du 12 mars 2015.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 1 au lot n°2 « adduction d'eau potable » confié à la société CISE TP dont le siège est ZAC de Nombel – 47110 SAINTE-LIVRADE SUR LOT ayant pour objet une prestation en plus-value d'un montant de 23 728,31 € HT.

Le montant du marché passe de 92 086,00 € HT à 115 814,31 € HT, soit une augmentation de 25,77% par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Fabienne GODICHAUD, en sa qualité de 3^{ème} Vice- Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique – article 6053.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 mars 2015	<u>Affiché le :</u> 18 mars 2015